

## LE PRIX COURANT

A. & H. LIONAIS, - ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES.  
Chambre 401, Bâtisse "New York Life."  
Téléphone No 2547. Boîte de Poste No 917  
Montréal, Canada.

### ABONNEMENTS

(Strictement payables d'avance.)

Montréal et Banlieue, un an	\$2 00
Canada et États-Unis un an	1 50
France et Union Postale, un an (15 francs)	3 00

Tout abonnement est considéré comme renouvelé faute d'avis contraire 15 jours avant l'expiration.  
L'abonnement ne cesse que sur un ordre écrit adressé au bureau même du journal.  
Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications comme suit :

### LE PRIX COURANT.

Montréal.

fois cumulant diverses fonctions, commissaires des chemins et barrières de l'île de Montréal, membre du conseil du Board of Trade, premier vice-président de la Chambre de Commerce du district de Montréal, membre de la commission du havre, puis maintenant président de l'Association des marchands de nouveautés en gros de Montréal.

M. Alphonse Racine est un exemple vivant et frappant de ce que peuvent la volonté, l'énergie et la persévérance chez un homme bien doué ; et nous le donnons volontiers en exemple à nos compatriotes qu'animé une noble ambition.

### Ça et là.

Le Ministre des Postes poursuit avec persévérance les réformes de son département pour le plus grand bien du public en général et du commerce en particulier. Il compte mettre en opération à partir du 1er juillet prochain le système des bons de poste qui rendent de si grands services en Europe. Ces bons de poste seront des coupures suivantes : 20, 25, 30, 40, 50, 60, 70, 80 et 90 cents, \$1.00, \$1.50, \$2.00, \$2.50, \$3.00, \$4.00 et \$5.00. On pourra obtenir ces coupures en payant en sus de leur nominale : 1c pour celles de 40c et au-dessous ; 2c pour celles de 50c à \$2.50 et 3c pour celles au-dessus de \$2.50. Elles remplaceront en grande partie les mandats postaux qui néanmoins ne seront pas supprimés. Les bons de poste seront payables à présentation à tous les bureaux qui peuvent émettre des mandats de poste.

Comme il était facile de le prévoir, l'hon J. D. Rolland a été élu pour la seconde fois président de l'Association des Voyageurs de Commerce du Dominion. C'est le meilleur certificat de bonne ges-

tion de l'Association que pouvait obtenir notre distingué compatriote.

Dans notre dernier numéro nous avons donné sommairement les parties principales du rapport présenté à l'Assemblée générale annuelle, nous n'y reviendrons donc pas.

Ont été élus pour l'année 1898 :  
Président, Hon. J. D. Rolland ; vice-président, J. T. Lesueur et trésorier Thos L. Paton. Commissaires pour l'Association de Bien-faisance des commis-voyageurs : Président, M. David Watson ; vice-président, M. John T. Dwyer ; trésorier, M. G. O. Stanton ; directeurs pour l'année 1897-98, MM. A. S. Campbell, B. Reed, E. H. Copland, F. Birks et J. A. Morin ; Directeurs pour l'année 1898-99, MM. William Gosling, Fred Hughes, Thomas Harries, James Gilmour et Charles Gurd.

Le banquet annuel de l'Association aura lieu le 29 courant à l'Hôtel Windsor.

A rapprocher des articles publiés dans le Bulletin de la Chambre de Commerce Française de Montréal dont nous avons dit quelques mots :

Un comité, composé de personnes influentes et absolument désintéressées, dit le journal *Métropole*, d'Anvers, vient de se former à Montréal dans le but de renseigner ceux des Belges qui seraient décidés à s'expatrier et qui réunissent les conditions requises pour le succès de leur émigration en Canada ; de les protéger ; de leur faciliter le voyage et leur établissement ; en général de leur prêter gratuitement tous les bons offices en vue de sauvegarder leurs intérêts et d'assurer le succès de leur entreprise.

Cette institution ne patronnera que les deux catégories d'émigrants suivantes : 1o les jardiniers maraichers disposant d'environ 1,500 francs ; 2o les fermiers cultivateurs possesseurs d'au moins 3,000 francs.

La Société St-Raphaël, à qui vient de se rattacher le Comité Belgo-Canadien, engage vivement tous les émigrants, rentrant dans le cadre déterminé, à profiter des nombreux avantages qui leur sont offerts et qui assurent le succès de leur entreprise.

Tous les renseignements nécessaires leur seront donnés soit par le secrétaire général de la Société St-Raphaël, le comte Waldbott de Bassenheim, Buxheim, Souabe, Bavière, soit par le secrétaire adjoint le chevalier Stanislas d'Ydewalle, à St-André-lez-Bruges.

Les Belges ont évidemment une toute autre idée que les Français de la Chambre de Commerce des ressources qu'offre le Canada pour le cultivateur intelligent, travailleur et persévérant :

Après l'Association des Epiciers de Montréal, voici que l'Association pharmaceutique de la province de Québec envoie une délégation auprès des membres du gouvernement provincial.

Les délégués des Epiciers demandent que l'Acte de pharmacie soit amendé dans un sens plus libéral ; ils invoquent des raisons de justice, d'équité et de liberté commerciale. D'autre part, les pharmaciens s'opposent à tout amendement dans le sens réclamé par les épiciers ; ils n'ont aucune bonne raison à faire valoir pour le maintien d'un monopole qui a trop duré à l'encontre de la justice et du bon sens. Nous ne savons trop sur quelles influences ils comptent pour remporter la victoire, mais s'ils n'ont à faire valoir que les arguments présentés dans LE PRIX COURANT par les gros bonnets du Bureau de l'Association, ils peuvent s'attendre à remporter une belle veste. Car les épiciers ont pour eux les arguments les plus sérieux, les plus solides et les plus convaincants ; leur visite à Québec a laissé une excellente impression qui aura des résultats, nous en sommes certains, s'ils ne se lassent pas de réclamer jusqu'à ce que justice entière leur soit rendue.

Il faut que le bon droit triomphe et que les monopoleurs et les persécuteurs succombent.

Nous savons de différentes sources qu'un nombre assez important d'épiciers de détail qui ne se sont jamais lancés dans la vente des médicaments patentés ont signé la pétition des pharmaciens demandant le maintien des provisions de l'Acte de pharmacie. Nous serions curieux de connaître les motifs qui les ont poussés à manquer à leurs devoirs de confraternité ; ils ne savent peut-être pas quelles armes ils donnent contre eux, en consacrant par leur signature le faux principe de la non-liberté commerciale. Car, il faut bien que ces faux frères se sachent, la corporation des épiciers n'est pas au bout de ses peines ; d'autres attaques que celles des pharmaciens les attendent et ce ne sera pas de trop de l'union de tous les membres pour terrasser ses ennemis.

Mais une chose nous console, c'est que l'Association des Epiciers de gros a pris en mains la défense des épiciers de détail qui veulent le commerce libre. Ces négociants de détail sont en ce moment à Québec et combattent pour la bonne cause ; nous les en félicitons et les en remercions.

### VIENNE L'ENNEMI

L'ennemi, c'est la toux, le rhume, la grippe, que le BAUME RHUMAL guérit sans faute.